

## POSITION DU CANADA

Le Canada poursuit son dialogue avec le Pakistan sur les droits de la personne. Les questions telles que les droits des femmes et le travail enfantin ont été soulevées sur le plan multilatéral et à l'occasion de rencontres avec des représentants pakistanais. Ce dialogue bilatéral a souvent reflété les préoccupations des communautés ahmadi et chrétienne du Canada au sujet de la discrimination religieuse au Pakistan.

Le Canada s'est efforcé de traiter les questions relatives aux droits de la personne d'une manière constructive, en apportant un soutien aux ONG s'occupant de ces questions, notamment en donnant des renseignements concernant les procès engagés dans le cadre des lois sur le blasphème, l'établissement d'un ministère des droits de la personne et la législation canadienne sur l'accès à l'information et sur la vie privée. Il donne une plus grande priorité au développement social dans ses programmes d'aide au Pakistan, ce qui reflète son opinion que le sous-développement économique et social contribue aux violations des droits de la personne, en particulier en ce qui concerne les enfants. La coopération canadienne au Pakistan souligne la gouvernance, avec but de renforcer les institutions gouvernementales et communautaires qui sous-entendent le progrès. Tous les projets de l'ACDI sont conçus et surveillés pour maximiser la participation des femmes. En avril 1996, l'ACDI a lancé un projet d'intégration des femmes au développement pour appuyer les organisations s'occupant de ces dernières. Ce projet porte sur des activités concernant les droits de la personne, la planification familiale, l'éducation et le développement économique.